



TAXE APPRENTISSAGE 2019

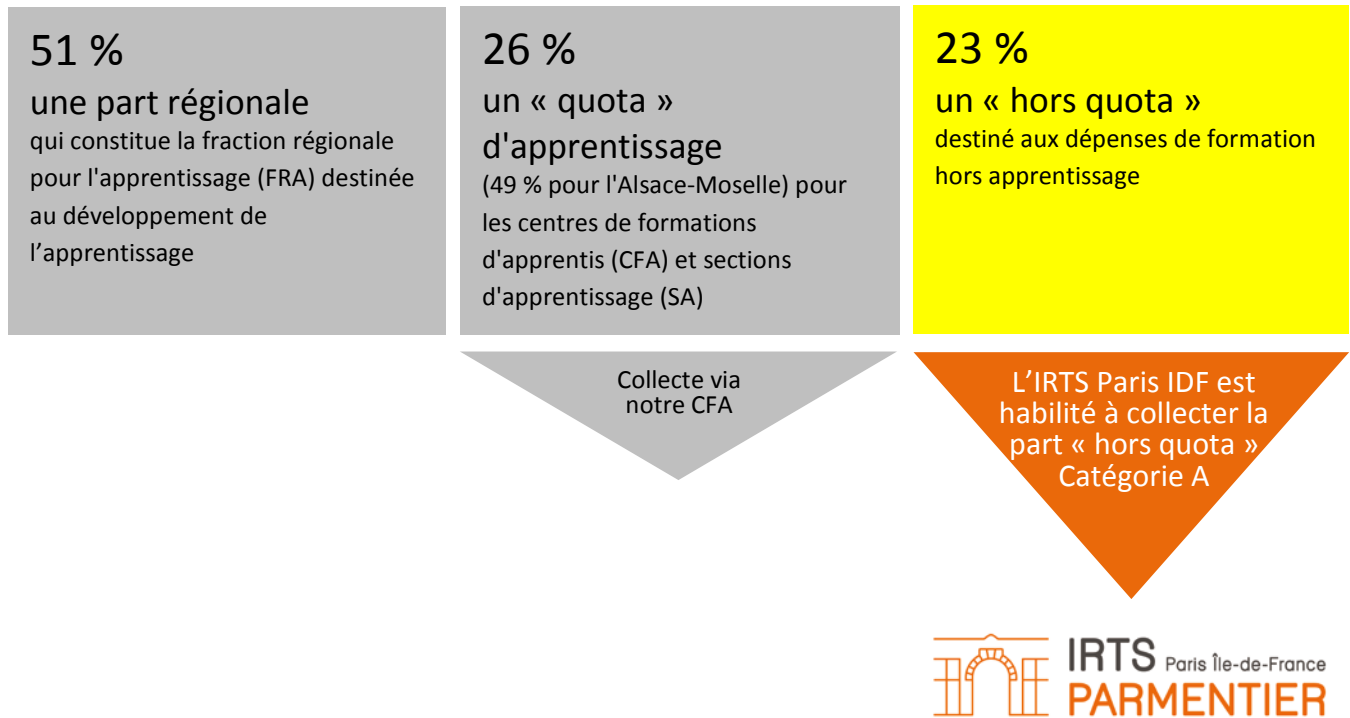
POUR AGIR AVEC SENS

La taxe d'apprentissage

La taxe d'apprentissage est due par toute entreprise soumise à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés, quel que soit son statut. Elle a pour objectif de **faire participer les employeurs au financement des formations par l'apprentissage, professionnelles et technologiques.**

Elle est obligatoire et est fixée à 0,68% de la masse salariale brute.

La taxe d'apprentissage est divisée en trois parties :



Une libre affectation

La taxe d'apprentissage est le seul impôt dont les entreprises ont partiellement la libre affectation.

Une fois n'est pas coutume,
vous avez la possibilité de donner cette taxe
à l'organisme de formation de votre choix !

Avant fin février

La date butoir pour le versement de la taxe d'apprentissage est le

JEUDI 28 FEVRIER 2019

Après cette date, vous paierez toujours cette taxe, mais elle sera automatiquement dispatchée et reversée par votre organisme collecteur à toutes sortes d'établissements agréés.

Pourquoi verser votre taxe d'apprentissage à l'IRTS Paris Ile-de-France ?

▷ **Pour agir avec sens.** Les travailleurs sociaux sont le maillon inaliénable de la société : ils aident, ils accompagnent, ils écoutent, ils éduquent, ils conseillent. Participer au développement et à l'amélioration de leur formation, c'est être acteur de la société de demain.

▷ Pour soutenir **nos valeurs pédagogiques** :

- L'accompagnement de nos étudiants dans la construction de leur projet professionnel
- La promotion sociale par la formation
- La valorisation des métiers du social vers le grand public
- La réussite de nos étudiants

A quoi serviront les sommes récoltées ?

La taxe d'apprentissage nous permet :

- ▷ d'améliorer les **conditions de formation** de nos étudiants
- ▷ de promouvoir **l'ouverture internationale** de la formation en travail social
- ▷ de proposer une **pédagogie dynamique** par projets
- ▷ de **faire connaître nos métiers** plus largement

Pour vous remercier de votre action

- ▷ Mise en relation avec notre réseau d'étudiants et notre réseau Alumni Parmentier
- ▷ Valorisation de vos offres d'emplois ou de stages auprès de nos réseaux
- ▷ Interventions lors de nos conférences ou colloques
- ▷ Relais de vos communications par nos supports digitaux
- ▷ Mise en place de dispositifs d'accompagnement professionnel

alumni
PARMENTIER

Comment verser la taxe d'apprentissage à l'IRTS Paris Ile-de-France ?

Étape 1

Contactez votre organisme collecteur (OCTA) et retirez votre bordereau.

> liste des OCTA sur www.travail.gouv.fr

Étape 2

Désignez-nous comme bénéficiaire de votre versement !

Étape 3

Adressez vos éléments de paiement à votre organisme collecteur avant le 28 février 2019.

Institut Régional
Travail Social Paris
IRTS PARIS IDF
145 avenue Parmentier
75010 PARIS

Numéros UAI

Etablissement de Paris

▷ **0752096 W**

Etablissement de Melun

▷ **0772692H**

Contacts

Pour toute question, vous pouvez adresser un email à

taxe.apprentissage@parmentieridf.fr

ou bien par téléphone au 01.73.79.51.00 et demander le service comptabilité ou bien le service communication de l'établissement.

A propos de l'IRTS Paris Ile-de-France

Établissement d'enseignement supérieur et professionnel dans le secteur social, médico-social, et sanitaire, l'IRTS Paris Île-de-France (Institut Régional de Travail Social Paris Île-de-France) est géré par l'AFRIS Paris Parmentier (Association de Formation et de Recherche en Intervention Sociale et médico-sociale de Paris - Parmentier), association loi 1901.

Présent sur trois sites en Ile-de-France, à Paris dans le 10ème arrondissement, à Melun et Fontainebleau en Seine-et-Marne, l'IRTS Paris Ile-de-France a pour vocation la formation et la qualification des acteurs de l'intervention sociale : des diplômes et certifications du niveau 5 (infra bac) au niveau 1 (bac+5), mais aussi de la recherche en travail social. Environ 3000 étudiants et stagiaires sont formés chaque année.

L'IRTS Paris Ile-de-France, c'est bien plus que de la formation :

- Une Prépa aux écoles du social
- Accompagnement VAE
- Mobilité professionnelle & bilan de compétences
- Formation Continue pour les professionnels
- Unité de Formation par l'Apprentissage (UFA)
- Institut de Formation pour les Aides-Soignants (IFAS)
- Editions Scientifiques *Les Presses de Parmentier*
- Pédagogie numérique
- International (Portugal, Liban, Suisse, Chili)
- ERASMUS+ (mobilité des étudiants et des formateurs)
- Centre de Ressources Documentaires (un des plus importants de France dans le secteur social, ouvert au public)
- Un réseau de 2500 employeurs et établissements partenaires
- Une association des anciens élèves Alumni Parmentier

Nos formations :

- Assistants de Soins en Gériatrie
- Assistant Familial
- Accompagnant Educatif et Social
- Aide-Soignant
- Moniteur-Educateur
- Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale
- Educateur de Jeunes Enfants
- Educateur Spécialisé
- Assistant de Service Social
- Conseiller en Economie Sociale Familiale
- CAFERUIS
- CAFDES
- DEIS
- Doctorat de Travail Social (avec l'ISCTE IUL Université de Lisbonne)



Etablissement de Paris
145 avenue Parmentier
75010 PARIS
01 73 79 51 00
IRTS75@parmentieridf.fr

Etablissement de Melun
8 bis rue Eugène Gonon
77000 MELUN
01 78 49 60 00
IRTS77@parmentieridf.fr

Antenne de Fontainebleau
Immeuble ODEON – 44 avenue de Valvins
77210 AVON
01 60 72 27 13
IRTS77FONTAINEBLEAU@parmentieridf.fr

www.irtsparisidf.asso.fr

